Je vous en prie.

7[/url]

Prime de 100 ? aide à l'inflation de l'état

Par unhabitue
bonjour d'avance merci de vos réponses Mon cas de revenu est assez simple, ma femme et moi sont retraités, nous avons sous notre toit une fille handicapée de 47 ans sans revenus titulaire de l'AAH, mes retraites 2800 ? mensuel, retraite de ma femme 300 ? mensuel.
Revenu de notre fille 0 ? (l'AAH n'est pas imposable), je fais une déclaration d'impôts commune à nous trois ce qui fait 3 partspour moi pas de prime plus de 2000 ? par mois mes questions : - est ce que ma femme a droit à cette prime 300 ? revenu mensuel ? - est ce que notre fille a droit à cette prime ?
amicalement UNHABITUE
Par ESP
Bonjour Personnellement je lis que l'indemnité de 100 ? est pour chaque chaque personne, par exemple un salaire de 1.800 - une retraite de 1.500e = 2 fois la prime. Ceux qui gagnent moins de 2000 euros nets par mois pourront donc le recevoir. Il ne s'agit pas des revenus par foyer mais bien par personne [url=https://www.lefigaro.fr/conjoncture/indemnite-inflation-de-100-euros-les-reponses-a-vos-questions-20211022]https://www.lefigaro.fr/conjoncture/indemnite-inflation-de-100-euros-les-reponses-a-vos-questions-20211022[/url]
Par unhabitue
rebonjour effectivement l'article de mon journal quotidien de ce matin confirme exactement ce que vous dites et confirme aussi ce que j'avais compris encore merci de votre réponse
Par ESP

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15307]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A1530